L'organisation des visites

Choose Paris Region organise chaque année les visites du jury régional qui attribue les 3 premières Fleurs du Label des « Villes et Villages Fleuris » pour la région Île-de-France.

Le dossier de présentation

Les communes candidates au label doivent constituer un dossier de présentation qui permettra aux membres du jury régional d'appréhender dans son ensemble les projets réalisés par les équipes municipales en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

Ce dossier présente les caractéristiques démographiques et générales de la commune, la démarche de valorisation entreprise, les acteurs et ressources mobilisés, les modalités d'animation et de promotion de la démarche ainsi que la mise en œuvre des actions (patrimoine végétal et fleurissement, gestion environnementale des espaces verts, actions en faveur de la qualité du cadre de vie).

Le guide aux communes

Le guide téléchargeable ci-dessous est un outil d'accompagnement des communes dans la démarche de progrès.

Les critères d'évaluation

La grille d'évaluation est composée de 7 chapitres répartis en 60 critères :

- Visite du jury
- Mise en œuvre du projet municipal
- Animation et promotion de la démarche
- Patrimoine végétal
- Gestion environnementale
- Qualité de l'espace public
- Analyse p

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

Que regarde le Jury lorsqu'il visite une commune ?

Le jury régional d'Île-de-France est composé de 55 membres aux profils très variés. Ils sont élus à l'environnement, représentants des espaces verts, des espaces publics et du cadre de vie, paysagistes, enseignants en science horticole ou encore journalistes.

Ils portent l'attention sur :

- La répartition des aménagements paysagers sur l'ensemble du territoire communal.
- L'adaptation et l'intégration des aménagements aux contraintes du site et à l'environnement de la commune.
- La priorité accordée aux plantations en pleine terre.
- La diversité dans le choix des végétaux.
- La recherche dans les compositions et les harmonies de couleurs, de volumes.
- La qualité et l'entretien des végétaux.
- Le respect et la valorisation des spécificités régionales.
- Les efforts d'aménagement tout au long de l'année.
- La bonne gestion de l'environnement : plan vert, plan de gestion du patrimoine arboré, de l'arrosage, etc.
- La gestion des pratiques environnementales : assainissement, collecte sélective des déchets, lutte biologique intégrée, utilisation raisonnée des engrais et désherbants, protection et aménagement des sites naturels, désartificalisation des sols, etc.
- La qualité de l'entretien du bâti et de l'environnement urbain.
- L'articulation du fleurissement avec la politique globale d'aménagement de la commune.
- La coordi
  l'urbanisr
- La concer
- La sensib
  Départer
- La mise e
- Pour chac
  que de sa

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.